Saint-Damase
Fière de son histoire

AVIS PUBLIC

AVIS est donné, par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 20 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT RM 330.14 MODIFIANT L'ANNEXE « A » ET « B » DU RÈGLEMENT NO. 330.13 ET RM 330.11 RELATIF AU STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la municipalité à l'adresse : www.st-damase.qc.ca. Vous pouvez obtenir également des renseignements durant les heures régulières d'ouverture du bureau ou par courriel à dg@st-damase.qc.ca

DONNÉ à Saint-Damase, ce 21ième jour du mois de décembre 2022.

Johanne Beauregard
Directrice générale et greffière-trésorière

Municipalité de Saint-Damase
Téléphone : 450 797-3341 Télécopieur : 450 797-3543 115, rue Saint-Étienne
Courriel : info@st-damase.qc.ca www.st-damase.qc.ca Saint-Damase, Québec J0H 1J0